



Extrait du Site personnel pour la Technologie / S2I et les Mathématiques

<http://sebastien.lecourtier.free.fr/spip/spip.php?article588>

# **Socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

- Utiles - Divers -

Date de mise en ligne : dimanche 28 septembre 2014

---

**Copyright © Site personnel pour la Technologie / S2I et les Mathématiques -**

**Tous droits réservés**

---

La Ministre a souhaité engager une large consultation pour recueillir les réactions et les suggestions de la communauté pédagogique et éducative. Au terme de cette consultation, des modifications pourront être apportées au projet initial.

La consultation se déroulera pendant une période de 4 semaines ouvrables, du 22 septembre au 18 octobre 2014.

Une réflexion collective est organisée dans les écoles et les collèges, sous l'égide des IEN et des chefs d'établissement. Elle doit permettre aux personnels de s'approprier les enjeux du texte, d'échanger et de stimuler leur réflexion. Une demi-journée est banalisée pour cette réflexion collective.

Une Aide à l'animation des échanges sur le socle commun a été élaborée par la DGESCO.

Les personnels de l'éducation nationale peuvent faire remonter leur avis via le questionnaire individuel en ligne comprenant :

- un tronc commun destiné à tous ;
- une partie facultative, pour celles et ceux qui souhaiteront donner un avis plus détaillé sur les cinq domaines de formation.

Les personnels des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel peuvent aussi participer à cette phase de consultation.

A l'issue de celle-ci, une synthèse nationale sera produite par la Direction générale de l'enseignement scolaire, rendue publique sur l'espace numérique dédié aux consultations et transmise au Conseil supérieur des programmes.

Comment participer à la consultation ?

Pour les personnels de l'éducation nationale

Les personnels de l'éducation nationale ont reçu sur leur messagerie professionnelle un courriel contenant un lien personnalisé ouvrant l'accès au questionnaire. Il vous offre la possibilité de renseigner le questionnaire en plusieurs fois, en conservant en mémoire ce qui a été saisi d'une session à l'autre, tout en garantissant l'anonymat des réponses.

Pour accéder à votre messagerie professionnelle académique, voici un rappel des différentes étapes :

connexion directe au webmail académique ou à partir du site du ministère à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid4278/la-messagerie-professionnelle.html> qui permet également de contacter les plates-formes d'assistance académiques en cas de difficultés ;

saisie de l'identifiant et du mot de passe (par défaut le Numen lorsque la messagerie n'a pas encore été activée).